

2018-3069
2018-10-09

HACCO, INC.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956 U.S.A
Phone: 1-800-498-5743

COMMERCIAL
CONTENU NET: 20 kg
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
NO D'HOMOL. 11670 LPA

Ramik® Brun

PASTILLES

Rodenticide résistant aux intempéries pour éliminer campagnols et souris
sylvestres des vergers, des plantations d'arbres de Noël, des zones
récemment reboisées, des brise-vents et des pépinières.

GARANTIE : Diphacinone.....0,005%

Avertissement, contient les allergènes blé et soja.

Ce produit contient du propionate de calcium à raison de 1,0 % à titre d'agent de conservation.

**Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants
agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte
antiparasitaire reconnu par le gouvernement.**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PREMIERS SOINS

SI AVALÉ : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Dans tous les cas d'ingestion de ce produit, avertir immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger,

boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Toutes les personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les personnes qui procèdent au chargement des pastilles ou des appâts dans l'équipement d'application au sol, ou au chargement et à l'application du produit à l'aide d'équipement manuel, doivent porter un masque antipoussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection.

Si le produit est avalé, il peut diminuer la capacité de coagulation du sang et causer des saignements.

MODE D'EMPLOI

Pour l'élimination des Campagnols (*Microtus sp.*) et des Souris Sylvestres (*Peromyscus sp.*) dans les vergers d'arbres fruitiers (à noyaux et à pépins) producteurs et non-producteurs, les plantations d'arbres de Noël, les zones récemment reboisées, les brise-vents et les pépinières.

Épandre les granulés à raison de 22 kg par hectare en deux applications de 11 kg chacune. Ceci est l'équivalent de 140 granules (une petite poignée) tous les 10 mètres carrés en deux applications de 70 granulés chacune.

Les applications peuvent être effectuées entre 20 et 40 jours d'intervalle (selon les observations).

Dans les vergers, ne pas appliquer tant que les fruits n'ont pas été cueillis et que tous les fruits cueillis n'ont pas été ramassés. L'application de l'appât doit commencer à la fin de l'automne (juste avant la première tombée de neige). Ne pas appliquer après le 31 mars.

La zone traitée doit être évaluée pendant les périodes de dégel, pendant l'hiver et immédiatement après la fonte des neiges. Une nouvelle application d'appât doit être effectuée dans la zone s'il y a de nouveaux dommages visibles sur les troncs.

Si les précautions suivantes sont respectées, les risques pour les animaux non ciblés seront réduits.

- (a) Ne pas placer l'appât en tas sur une terre nue. S'il y a de l'herbe ou de la neige, épandre l'appât au niveau du sol, entre les brins d'herbe, là où les rongeurs passent pour trouver de la nourriture et où les animaux non ciblés auront plus de mal à le trouver.
- (b) Ne pas placer l'appât en tas sur une terre nue. Si l'herbe ou les mauvaises herbes ont été arrachés au pied des arbres, épandre l'appât dans l'herbe le long du bord de la zone nettoyée.
- (c) Ne pas épandre d'appât dans les fossés, ni sur les bords de route ou de vergers où des personnes pourraient promener leurs animaux domestiques.

Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION

NE PAS utiliser dans des sites qui sont ou seront ouverts au public (tels que par exemple, les sites d'auto-cueillette). NE PAS utiliser dans les endroits accessibles aux animaux domestiques ou animaux d'élevage.

NE PAS placer l'appât là où il y existe une possibilité de contamination d'aliments ou de surfaces entrant en contact avec les aliments.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La vitamine K₁, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas jeter dans les lacs, rivières ou étangs.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre la réglementation provinciale concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS A L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EPA Est. No. 61282-WI-1

Ramik® is a Reg. Trademark of HACCO, Inc.